

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1049

21 avril 2015

### SOMMAIRE

Arroba S.A. ....	50312	Jenker S.à r.l. ....	50306
Arvos Bidco S.à r.l. ....	50309	Jovago Pakistan S.C.Sp. ....	50307
Ball Investment S.à.r.l. ....	50341	Kimab s.à r.l. ....	50311
Bregal East Europe S.à r.l. ....	50308	Lendico Colombia S.C.Sp. ....	50311
Carillon S.A. ....	50313	NB Renaissance Partners MHF S.à r.l. ....	50306
Celosia Midco S.à.r.l. ....	50312	NOVO. travel S.A. ....	50352
CEP II Starck S.à r.l. ....	50310	OSCAR Lux Carry SCS ....	50311
CERATIZIT Luxembourg S.à r.l. ....	50310	PM Promotions S.A. ....	50309
Deltatank A.G. ....	50310	Portrea S.A. ....	50306
Due Mondy Ecotec ....	50312	PSE Holding Lux S.à.r.l. ....	50324
Elbblick (Foxtrot) S.à r.l. ....	50315	RCG IO Equity S.à r.l. ....	50313
Equestrean S.A. ....	50331	REICHERT Group S.A. ....	50309
Finmeccanica Finance S.A. ....	50311	Revenge S.à.r.l. ....	50319
FM Transac SA ....	50307	Rina Re S.A. ....	50352
Gambit S.à r.l. ....	50306	Safari Luxco 1 S.A. ....	50316
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l. ....	50313	SSCP Vision Holdings S.C.A. ....	50332
H & C S.à.r.l. ....	50314	STRB Investments I S.à r.l. ....	50308
Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l. ....	50313	Streamup S.A. ....	50308
Hodia S.A. ....	50307	Tiberius Commodity Fund of Funds ....	50308
iLagnide S.à r.l. ....	50306	Wader A.G. ....	50309
Investyor Corporate Services S.A. ....	50307	Wader A.G. ....	50308
		Y.W. S.à.r.l. ....	50322

**NB Renaissance Partners MHF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 193.658.

Les statuts coordonnés au 20 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038080/9.

(150042823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Gambit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4934 Hautcharage, 23, rue du Moulin.  
R.C.S. Luxembourg B 164.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039162/10.

(150044550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Jenker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 165.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015039200/10.

(150044724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**iLagnide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8239 Mamer, 3, rue Klengliller.  
R.C.S. Luxembourg B 105.703.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10-03-15.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015039503/11.

(150045192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Portrea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 160.231.

**EXTRAIT**

En date du 11 février 2015, le Conseil d'Administration des Actionnaires a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat, la démission de Nationwide Management S.A. ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 de son mandat d'Administrateur Délégué.
- Accepter avec effet immédiat, la nomination de Monsieur Francesco Gioia ayant son domicile au 60, rue de l'Egalité, L-1456 Luxembourg en tant qu'Administrateur Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

*Pour Portrea S.A.*

Référence de publication: 2015038146/14.

(150042584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Hodia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 180.394.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039179/10.

(150044601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Investyor Corporate Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 156.076.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039195/10.

(150044552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Jovago Pakistan S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 188.146.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Jovago Pakistan S.C.Sp.

Référence de publication: 2015039202/14.

(150044718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**FM Transac SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 117.748.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2015 à 10 H*

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/03/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05/03/2015.

Mr Pascal MUNSCH / Mme C.SIMON / Mme Aurélie VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015039152/20.

(150044262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Bregal East Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 141.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040193/9.

(150045948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Streamup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 72.515.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015040041/10.

(150045026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**STRB Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 108.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

*Pour STRB Investments I S. à R.L.*

Référence de publication: 2015040040/11.

(150045202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Wader A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 45.240.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015040089/11.

(150045326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Tiberius Commodity Fund of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 158.211.

Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Diese Änderung ist wirksam ab dem 1. Januar 2015.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015040053/13.

(150045565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**PM Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 86.240.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mars 2015.  
Référence de publication: 2015040617/10.  
(150046251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**REICHERT Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 18, route de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Signature.  
Référence de publication: 2015040653/10.  
(150045990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**Wader A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 45.240.

*Auszug aus dem Bericht des Verwaltungsrates vom 05. Januar 2015 an die Aktionäre und an den Aufsichtskommissar*

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig die Ernennung als Depositar FIDUCIAIRE MOSELLAN SARL, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B120014 mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften  
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015040088/13.  
(150045015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Arvos Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,01.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 185.617.

**EXTRAIT**

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter, en date du 2 mars 2015, la démission de Thomas Sonnenberg et de Mats Eklund de leurs postes de gérants de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé d'élire, en date du 2 mars 2015, Heinrich-Ludger Maria Heuberg, avec adresse professionnelle au 52, Koernerstrasse, 63067 Offenbach (Allemagne), en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Michiel Kramer
- Heiko Dimmerling
- Heinrich-Ludger Maria Heuberg
- Antonis Tzanetis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Arvos Bidco S.à r.l.*

Référence de publication: 2015038376/21.  
(150044117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**CERATIZIT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 17.122.

Le vingt-six février 2015 l'associé unique de la société CERATIZIT Luxembourg sarl a résolu:

David Barth n'est plus gérant à partir du premier mars 2015.

Avec effet au premier mars 2015, M. Paul Jung, né le 19 juillet 1964 à Luxembourg, domicilié à 23, rue Joseph Flies, L-9061 Ettelbruck a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Mamer, le 3 mars 2015.

Gerhard Kerckhoff

*Corporate Secretary*

Référence de publication: 2015038489/14.

(150043665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Deltatank A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 75.218.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 18 février 2015:*

- La société anonyme de droit luxembourgeois FIRELUX S.A., ayant son siège social à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy (RCS Luxembourg B 84589) est nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Remich, le 18 février 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2015039660/16.

(150044906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**CEP II Starck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.535.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;
- Monsieur David Pearson;
- CEP II Managing GP Holdings, Ltd.;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 20 février 2015:

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- CEP II Advisor S.à r.l., avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4<sup>ème</sup> étage, L-1653 Luxembourg;

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Erica Kathleen Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, a changé comme suit: 57, Berkeley Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mars 2015.

CEP II Starck S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015038483/24.

(150043451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**OSCAR Lux Carry SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 177.395.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015039310/9.  
(150044799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Finmeccanica Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 70.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINMECCANICA FINANCE S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015039721/11.  
(150045269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Lendico Colombia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 185.647.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, CIS Internet Holding (GP) précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Lendico Colombia S.C.Sp.

Référence de publication: 2015039797/14.

(150045150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Kimab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4754 Pétange, 2, rue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 181.414.

*Extrait d'une assemblée générale extraordinaire du 11 février 2015*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg en date du 11 février 2015, concernant la société "KIMAB s.à r.l.", avec siège social à L-4735 Pétange, 21, rue Jean-Baptiste Gillardin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro -81.414, que:

1. Les associés décident de révoquer le gérant technique Jean BELLION.
2. Ils nomment aux fonctions de gérant technique Chérif BENKAHLOUCHE, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin, pour une durée illimitée.
3. Ils décident de transférer le siège social de la société au sein de la commune de Pétange et fixent l'adresse à L-4754 Pétange, 2, rue de la Liberté.

Enregistré à à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4657. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039785/20.

(150045315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Due Mondy Ecotec, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1923 Luxembourg, 40, rue de la Lavande.  
R.C.S. Luxembourg B 144.794.

—  
*Décision de l'associé unique du 6 mars 2015*

L'associé unique de la société DUE MONDI ECOTEC S.à.r.l. a décidé, en date du 06/03/2015 de prendre la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-1923 Luxembourg, 40, rue de la Lavande

Luxembourg, le 06/03/2015.

Pour extrait conforme

Massimo DI BIAGGIO

*L'associé unique*

Référence de publication: 2015039671/17.

(150045242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Arroba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.  
R.C.S. Luxembourg B 63.384.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2015 à 10.00 heures au siège social de la société*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Jean-Claude GHIEZEN, né le 30/04/1961 à Waremme (B) et demeurant à B-4052 Beaufays, Route de l'Abbaye 57 de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

Il a été décidé de nommer en remplacement en tant que nouvel administrateur Monsieur Jean-Claude JOLIS, né le 27 mai 1958 à Ougrée (B) et demeurant à L-2518 Luxembourg, 54 Rue Schetzel.

Ce mandat prendra effet à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2018; assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015039556/18.

(150045534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Celosia Midco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 193.025.

—  
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, Celosia Holding S.à.r.l., l'associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales détenues dans la Société dans les proportions indiquées à côté de leur nom à

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership .....	2.418
- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership .....	2.144
- Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership .....	2.582
- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership .....	2.243
- Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership .....	932
- Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership .....	2.181

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039596/19.

(150045604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Hermes Real Estate Senior Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 181.697.

Les statuts coordonnés au 25 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037907/9.

(150043301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**RCG IO Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4243 Esch-Sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.  
R.C.S. Luxembourg B 183.005.

Les statuts coordonnés au 20 OCTOBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS  
Notaire

Référence de publication: 2015038164/12.

(150042970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 11.576.600,00.**

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 117.523.

**EXTRAIT**

La Société prend acte que le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A. en tant que Réviseur d'entreprises agréé, qui venait à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2013 n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037898/14.

(150042581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Carillon S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.221.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2015*

En date du 11 février 2015, la Société CARILLON S.A. a désigné la société

SGG S.A.,

RCS Luxembourg B0168791

412F, route d'Esch,

L-2086 Luxembourg,

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Certifié sincère et conforme

CARILLON S.A.

S. BOUREKBA / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015039065/19.

(150044715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**H & C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 2, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 195.095.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze

Le neuf février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

## ONT COMPARU

1. Madame Cláudia Isabel DE JESUS DOMINGOS, salariée, née à Senhorim/Nelas (Portugal) le 14 avril 1975, demeurant à F-57390 Rédange, 712, rue de la Côte

2. Madame Herminia Paula DA CUNHA SARAIVA, salariée, née à Dume/Braga (Portugal) le 31 janvier 1972, demeurant à L-3812 Schifflange, 2, rue des Artisans,

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
H & C S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1. Madame Cláudia Isabel DE JESUS DOMINGOS, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
2. Madame Herminia Paula DA CUNHA SARAIVA, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES .....	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement comme suit:

- par un apport de matériels, tels qu'énumérés sur une liste annexée, le tout évalué par les comparants à ONZE MILLE CINQ CENTS EUROS (11.500,-€)

- par des versements en espèces de MILLE EUROS (1.000,-€)

Les comparants déclarent que les prédicts apports sont à la disposition de la société.

#### Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I. Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Evaristo Armandino DA CUNHA SARAIVA, salarié, né à Braga (Portugal) le 11 mai 1968, demeurant à L-3839 Schiffflange, 5, rue de la Gare

II. Sont nommés gérantes administratives de la société:

- Madame Cláudia Isabel DE JESUS DOMINGOS, prénommée,

- Madame Herminia Paula DA CUNHA SARAIVA, prénommée

III. La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique et d'un gérant administratif.

IV. Le siège social de la société se trouve à L-4002 Esch/Alzette, 2, rue Zénon Bernard.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: De Jesus Domingos, Da Cunha Saraiva, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 février 2015. Relation: EAC/2015/3549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037897/83.

(150042484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

#### **Elbblick (Foxtrot) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.077.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

##### Extrait

Suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 11 février 2015, les Associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 11 février 2015 au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015039679/16.

(150045865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

**Safari Luxco 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.709.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Safari Luxco 1 S.A. (formerly named Crystal Coral S.A.), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.709 (the Company). The Company was incorporated on 7 October 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2168 of 5 November 2009. The Company's articles of association (the Articles) have been amended on 23 December 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 548 of 15 March 2010.

The Meeting is chaired by Aurélien Le Ret, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints Johann Wydeau, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Erik Adam, private employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the chairman, the secretary and the scrutineer collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on February 4, 2015.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies of the shareholders will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 8,850,000 shares in circulation, 7,266,191 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

- the following items 1. to 5. are to be adopted under private seal:

1. Presentation and approval of the annual accounts for the financial year ended on December 31, 2014;

2. Allocation of the results of the Company in relation to the annual accounts for the financial year ended on December 31, 2014;

3. Granting of discharge (quitus) to the directors of the Company for the performance of their mandates for and in connection with the financial year ended on December 31, 2014;

4. Granting of discharge (quitus) to the independent auditor of the Company for the performance of its mandate for and in connection with the financial year ended on December 31, 2014; and

5. Miscellaneous.

- the following items 6. to 11. are to be adopted before a Luxembourg notary:

6. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

7. Appointment of KPMG Luxembourg, a société coopérative incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, Avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149133, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;

8. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

9. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

10. Decision to grant full and complete discharge to the directors of the Company for the performance of their respective mandates; and

11. Miscellaneous.

I. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to appoint, KPMG Luxembourg a société coopérative incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 39, Avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B149133 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

#### *Third resolution*

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the current directors of the Company for the performance of their respective mandates.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder(s) of the appearing parties, the proxy-holder(s) of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de février.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Safari Luxco 1 S.A. (anciennement dénommée Crystal Coral S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.709 (la Société). La Société a été constituée le 7 octobre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2168 du 5 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 23 décembre 2009, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 548 du 15 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Aurélien Le Ret, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Johann Wydeau, avocat, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg.

L'Assemblée nomme Erik Adam, employé privé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le président, le secrétaire et le scrutateur étant collectivement désignés le Bureau de l'Assemblée).

Le président a ensuite déclaré et requis le notaire de déclarer ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé à tous les actionnaires le 4 février 2015.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations des actionnaires resteront annexées aux présentes pour être déposées auprès de l'enregistrement.

III.- Il ressort de la liste de présence, que sur les 8.850.000 actions en circulation, 7.266.191 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

- les points 1 à 5 suivants seront adoptés sous seing privé:

1. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2014;
2. Allocations des résultats de la Société relatifs aux comptes annuels pour l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2014;
3. Octroi de la décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats dans le cadre de l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2014;
4. Octroi de la décharge (quitus) au réviseur d'entreprise de la Société pour l'accomplissement de son mandat dans le cadre de l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2014; et
5. Divers.  
- les points 6 à 11 suivants seront adoptés par devant un notaire luxembourgeois:
6. Dissolution de la Société et décision de placer volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
7. Désignation de KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, Avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que liquidateur, en lien avec la liquidation volontaire de la Société;
8. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
9. Décision de confier au Liquidateur la mission, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes de la Société;
10. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs; et
11. Divers.

II. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'immédiatement dissoudre et de placer volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de désigner KPMG Luxembourg, une société coopérative de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que liquidateur (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'accomplissement de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à accomplir toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des actionnaires de la Société. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, de réaliser tous les actifs et de payer toutes les dettes de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.800.-

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) mandataire(s) des parties comparantes, celui-ci (ceux-ci) a (ont) signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: A. LE RET, J. WYDEAU, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5555. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038834/175.

(150043987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

### **Revange S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.092.

### STATUTS

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Telmo MATIAS OLIVEIRA, employé privé, né le 21 février 1976 à Lavos/Figueira da Foz, demeurant à L-2550 Luxembourg, 146, avenue du X Septembre;

2. Madame Marzena JAGINTOWICZ, employée privée, née le 27 juillet 1973 à Sandomierz (Pologne), demeurant à L-5750 Frisange, 16B, rue de Mondorf.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «REVANGE S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

*Souscription et libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Telmo MATIAS OLIVEIRA, pré-qualifié,

Cinquante parts . . . . . 50 parts

- Madame Marzena JAGINTOWICZ, pré-qualifiée,

Cinquante parts . . . . . 50 parts

TOTAL: cent parts sociales . . . . . 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, présents ou représentés comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Marzena JAGINTOWICZ, employée privée, née le 27 juillet 1973 à Sandomierz (Pologne), demeurant à L-5750 Frisange, 16B rue de Mondorf.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L- 8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celles-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. MATIAS OLIVEIRA, M. JAGINTOWICZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 03 mars 2015. Relation: DAC/2015/3581. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 mars 2015.

Référence de publication: 2015038171/160.

(150042475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

#### **Y.W. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 195.124.

#### STATUTS

L'an deux mil quinze, le douze février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Weimin YANG, cuisinier, né à Zhejiang (Chine), le 23 juillet 1969, demeurant à L-2414 Luxembourg, 47, Raspert,

2.- Madame Jian WANG, serveuse, née à Hang Zhou/Zhejiang (Chine), le 27 novembre 1970, demeurant à L-2414 Luxembourg, 47, Raspert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Y.W. S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En général, elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, liées directement ou indirectement à son objet, susceptibles de permettre son extension ou son développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

#### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à EUR 1.000,-.

#### Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune ont toutes été souscrites comme suit:

1- Monsieur Weimin YANG, précité, cinquante parts sociales. . . . .	50
2- Madame Jian WANG, précitée, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.
- 2.- Est désigné gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Weimin YANG, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Yang, J. Wang, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015038325/104.

(150042935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**PSE Holding Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.126.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Property Selection Europe Cell 4 IC, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Durell House, 28 New Street, St Helier, JE2 3RA, registered with the Registrar of Companies, Jersey Channel Islands, under register number 116411,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on February 19<sup>th</sup>, 2015.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate as follows:

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "PSE Holding Lux S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or entities in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or entity. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the

proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies which form part of the same group of companies as the Company. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations, those of its subsidiaries, affiliated companies and those of any other company which forms part of the same group of companies as the Company, and, generally, for its own benefit, that of its affiliated companies and that of any other company which forms part of the same group of companies as the Company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

The Company may purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it.

The Company may do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the reasonable opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on October 1<sup>st</sup> of each year and closes on September 30<sup>th</sup> of the following year.

**Art. 17.** Each year, as of September 30<sup>th</sup>, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the Shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on September 30<sup>th</sup>, 2015.

### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Property Selection Europe Cell 4 IC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Sara SPEED, born on April 14<sup>th</sup>, 1976 in Gaborone, Botswana, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Reka FARIH-GODO, born on February 15<sup>th</sup>, 1982 in Szeged, Hungary, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg; and

- Mr Damien SCHUIND, born on July 27<sup>th</sup>, 1984, in Anderlecht, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 11 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 37A, Boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Property Selection Europe Cell 4 IC, une société de droit du Jersey, avec siège social au Durell House, 28 New Street, St Helier, JE2 3RA, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Jersey Channel Islands, avec le numéro d'enregistrement 116411,

ici représentée par Madme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Jersey le 19 février 2015.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "PSE Holding Lux S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés faisant partie du même groupe des sociétés que la Société. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations, celles de ses filiales, sociétés affiliées et celles de toute autre société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et, de manière générale, en sa faveur, en faveur de ces filiales, sociétés affiliées et en faveur de toute autre sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La Société peut acheter, prendre en bail, échanger, louer ou bien acquérir les biens meubles ou immeubles et tout droit ou privilège relatifs à ceux-ci.

La Société peut mener toutes les actions (y compris la conclusion, l'exécution et la prestation de contrats, d'actes, d'accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont de l'avis raisonnable du Conseil de Gérance, accessoires ou propices à la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1.- EUR (un euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par l'associé unique, ou le cas échéant, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 30 septembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

## Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

## Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2015.

## Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Property Selection Europe Cell 4 IC, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400.- EUR (mille quatre cents euros).

## Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Sara SPEED, née le 14 avril 1976 à Gaborone, Botswana, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg;

- Madame Reka FARIH-GODO, née le 15 février 1982 à Szeged, Hongrie, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Monsieur Damien SCHUIND, né le 27 juillet 1984 à Anderlecht, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 37A, Boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4152. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038150/402.

(150042950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

## Equestrean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 148.822.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040341/9.

(150045665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

---

**SSCP Vision Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 193.874.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January  
Before the undersigned Maître Francis KESSELER, civil law notary, residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of SSCP Vision Holdings S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 193.874 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, civil law notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 December 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet. The Articles have not yet been amended since the Company's incorporation.

The shareholders were represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

The meeting elected as president Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the 3,100 unlimited shares and the 27,900 limited shares, representing the entirety of the share capital of the Company were represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting was thus regularly constituted and could validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. Decision to convert the 27,900 limited shares of the Company into alphabet mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), to be divided as follows:

- 5,580 limited class A shares,
- 5,580 limited class B shares,
- 5,580 limited class C shares,
- 5,580 limited class D shares, and
- 5,580 limited class E shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,569,000.- so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 7,600,000.- by the issue of 1,513,800 limited class A shares, 1,513,800 limited class B shares, 1,513,800 limited class C shares, 1,513,800 limited class D shares and 1,513,800 limited class E shares, each having a nominal value of EUR 1.- and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contribution in cash. All these New Shares shall be mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

Presentation of the report from the board of directors of the Company's general partner in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

Subscription and payment in cash for the New Shares.

3. Decision to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles as follows:

"The subscribed share capital of the Company is seven million six hundred thousand euros (EUR 7,600,000.-), divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

(i) three thousand and one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;

(ii) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;

(iii) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;

(iv) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;

(v) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders; and

(vi) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares are together referred to as the "Limited Shares".

4. Decision to amend article 5.7 of the Articles as follows:

**" 5.7. Repurchase and subsequent cancellation of one or more entire class of Limited Shares.**

5.7.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E Shares).

5.7.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a class of Limited Shares (in the order provided for in article 5.7.1), such class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount as approved by the general meeting of Shareholders) and each holder of the Shares of the relevant class of Shares that is being repurchased for subsequent cancellation shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share which are being repurchased from it.

5.7.3 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

5.7.4 Upon the repurchase and cancellation of the Limited Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.7.5 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the repurchase of their Shares set out in these Articles in the sense of article 49-8 of the 1915 Law."

5. Decision to amend article 15 of the Articles.

6. Decision to amend article 16 of the Articles.

7. Decision to insert a new article 18 ("Definitions") in the Articles.

After deliberation, the Shareholders, represented as stated here above, pass the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to convert the 27,900 limited shares of the Company into alphabet mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law, to be divided as follows:

- 5,580 limited class A shares,
- 5,580 limited class B shares,
- 5,580 limited class C shares,
- 5,580 limited class D shares, and
- 5,580 limited class E shares.

The Shareholders resolved that as a consequence of such conversion:

- out of the 13,950 limited shares of the Company currently held by Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, 2,790 are converted into limited class A shares, 2,790 are converted into limited class B shares, 2,790 are converted into limited class C shares, 2,790 are converted into limited class D shares and 2,790 are converted into limited class E shares; and

- out of the 13,950 limited shares of the Company currently held by Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, 2,790 are converted into limited class A shares, 2,790 are converted into limited class B shares, 2,790 are converted into limited class C shares, 2,790 are converted into limited class D shares and 2,790 are converted into limited class E shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,569,000.- so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 7,600,000.- by the issue of 1,513,800 limited class A shares,

1,513,800 limited class B shares, 1,513,800 limited class C shares, 1,513,800 limited class D shares and 1,513,800 limited class E shares, each having a nominal value of EUR 1.- and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares to be paid up by way of contribution in cash.

The Shareholders acknowledged and approved that all of these New Shares shall be mandatorily redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law.

In this respect, the Shareholders acknowledged the report from the Company's manager in relation to the cancellation of the preferential subscription rights of the Company's unlimited shareholder in accordance with the provisions of article 32.3-5 of the Law.

The Shareholders approved that the Company's unlimited shareholder waived its right to participate in the capital increase.

#### *Subscription and Payment*

Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16165) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal, here annexed, subscribed for 1,133,707 limited class A shares, 1,133,706 limited class B shares, 1,133,706 limited class C shares, 1,133,706 limited class D shares and 1,133,706 limited class E shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of EUR 5,668,531.-.

Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16166) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, pursuant to a proxy given under private seal, here annexed, pursuant to a proxy given under private seal, subscribed for 380,093 limited class A shares, 380,094 limited class B shares, 380,094 limited class C shares, 380,094 limited class D shares and 380,094 limited class E shares, fully paid up by a contribution in cash of an amount of EUR 1,900,469.-.

The funds corresponding to such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

"The subscribed share capital of the Company is seven million six hundred thousand euros (EUR 7,600,000.-), divided into the following classes of shares (each, a "Class of Shares"):

- (i) three thousand and one hundred (3,100) unlimited shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commandité", the "Unlimited Shares") held by the Unlimited Shareholder;
- (ii) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class A shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class A Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iii) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class B shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class B Shares") held by the Limited Shareholders;
- (iv) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class C shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class C Shares") held by the Limited Shareholders;

(v) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class D shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class D Shares") held by the Limited Shareholders; and

(vi) one million five hundred and nineteen thousand three hundred and eighty (1,519,380) limited class E shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Class E Shares") held by the Limited Shareholders.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares are together referred to as the "Limited Shares".

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5.7 of the Articles which shall now read as follows:

##### **" 5.7. Repurchase and subsequent cancellation of one or more entire class of Limited Shares.**

5.7.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E Shares).

5.7.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase for subsequent cancellation of a class of Limited Shares (in the order provided for in article 5.7.1), such class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation, however, to the Total Cancellation Amount as approved by the general meeting of Shareholders) and each holder of the Shares of the relevant class of Shares that is being repurchased for subsequent cancellation shall receive from the Company the Cancellation Value Per Share for each Share which are being repurchased from it.

5.7.3 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the 1915 Law.

5.7.4 Upon the repurchase and cancellation of the Limited Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.7.5 Each of the Shareholders hereby agrees with the terms and conditions of the repurchase of their Shares set out in these Articles in the sense of article 49-8 of the 1915 Law."

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 15 of the Articles which shall now read as follows:

**" 15. Distributions on shares.**

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of the 1915 Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders.

15.3 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Manager may declare interim dividends to Shareholders.

15.4 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any premium account, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(i) First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

(ii) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

(iii) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

(iv) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

(v) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then

(vi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety pro rata to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class E Shares, then if no Class E shares are in existence, Class D Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

*Sixth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 16 of the Articles which shall now read as follows:

**" 16. Dissolution and liquidation.**

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 15.4 above."

*Seventh resolution*

The Shareholders resolved to insert a new article 18 ("Definitions") in the Articles which shall read as follows:

**" 18. Definitions.** In these Articles:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium if any) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including share premium if any)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the 1915 Law or of the Articles

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by the Manager by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the Manager and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

#### *Attestation*

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier,

Par-devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de SSCP Vision Holdings S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.874 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 décembre 2014, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les actionnaires sont représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, en vertu des procurations données sous seing privé.

L'assemblée a élu Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, pour agir en tant que Président.

Le Président a nommé Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, pour agir en tant que Secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, pour agir en tant que Scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

I. Les actionnaires présents et représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, le bureau et le Notaire. Cette liste, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 3.100 actions de commandité et les 27.900 actions de commanditaire représentant la totalité du capital social de la Société étaient présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des

mandataires. Les Actionnaires ont déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de convertir les 27.900 actions de commanditaire de la Société en actions alphabétiques obligatoirement rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") qui seront divisées comme suit:

- 5.580 actions de commanditaire de catégorie A,
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie B,
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie C,
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie D, et
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie E.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.569.000,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 7.600.000,- EUR par l'émission de 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie A, 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie B, 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie C, 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie D et 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie E, ayant une valeur nominale de 1,- EUR chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles étant libérées par voie d'apport en numéraire. Toutes ces Nouvelles Actions doivent être actions obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Présentation du rapport du gérant de la société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément aux dispositions de l'article 32.3-5 de la Loi.

Souscription et paiement en numéraire pour les Nouvelles Actions.

3. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à sept millions six cents mille euros (7.600.000,- EUR) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité;

(ii) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(vi) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire."

4. Décision de modifier l'article 5.7 des Statuts comme suit:

**5.7. Rachat et annulation subséquente d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s).**

5.7.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans de telle(s) catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations d'Actions de Commanditaire, de tels rachats et annulations d'Actions de Commanditaire devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie d'Actions E).

5.7.2 En cas de réduction du capital social par le biais d'un rachat pour annulation subséquente d'une catégorie d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu à l'article 5.7.1), ladite catégorie d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur détention dans ladite catégorie (avec pour limitation, cependant, le Montant Total d'Annulation, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires) et chaque détenteur d'Actions

de la catégorie d'Actions rachetée pour annulation subséquente aura droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de Commanditaire détenue qui lui est rachetée

5.7.3 Les Actions ainsi rachetées devront immédiatement être annulées conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.7.4 Dès que le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaire de la catégorie d'Actions concernée aura eu lieu, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

5.7.5 Chacun des Actionnaires par la présente accepte les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans ces Statuts au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915."

5. Décision de modifier l'article 16 des Statuts.

6. Décision de modifier l'article 15 des Statuts.

7. Décision d'insérer un nouvel article 18 ("Définitions") dans les Statuts.

Après délibération, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident convertir les 27.900 actions de commanditaire de la Société en actions alphabétiques obligatoirement rachetables, conformément à l'article 49-8 de la Loi:

- 5.580 actions de commanditaire de catégorie A,
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie B,
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie C,
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie D, et
- 5.580 actions de commanditaire de catégorie E.

Les Actionnaires décident que, suite à cette conversion:

- sur les 13.950 actions de commanditaire de la Société actuellement détenues par Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie A, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie B, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie C, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie D et 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie E; et

- sur les 13.950 actions de commanditaire de la Société actuellement détenues par Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie A, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie B, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie C, 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie D et 2.790 sont converties en commanditaire de catégorie E.

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.569.000,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 7.600.000,-EUR par l'émission de 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie A, 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie B, 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie C, 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie D et 1.513.800 actions de commanditaire de catégorie E, ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles étant libérées par voie d'apport en numéraire.

Les Actionnaires ont reconnu et approuvé que toutes les Nouvelles Actions doivent être des actions obligatoirement rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi.

A cet égard, les Actionnaires ont pris note du rapport du gérant de la Société relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire commandité de la Société conformément à l'article 32.3-5 de la Loi.

Les Actionnaires ont approuvé que l'actionnaire commandité de la Société ait renoncé à son droit de participer à l'augmentation de capital.

#### *Souscription et Paiement*

Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16165) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, suite à une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, souscrit à 1.133.707 actions de commanditaire de catégorie A, 1.133.706 actions de commanditaire de catégorie B, 1.133.706 actions de commanditaire de catégorie C, 1.133.706 actions de commanditaire de catégorie D et 1.133.706 actions de commanditaire de catégorie E, libérées par un apport en numéraire d'un total montant de 5.668.531,- EUR.

Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16166) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, suite à une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée, souscrit à 380.093 actions

de commanditaire de catégorie A, 380.094 actions de commanditaire de catégorie B, 380.094 actions de commanditaire de catégorie C, 380.094 actions de commanditaire de catégorie D et 380.094 actions de commanditaire de catégorie E, libérées par un apport en numéraire d'un total montant de 1.900.469,-EUR.

Les fonds correspondant à ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à sept millions six cents mille euros (7.600.000,- EUR) représenté par les catégories d'actions suivantes (chacune, une "Catégorie d'Actions"):

(i) trois mille cent (3.100) actions de commandité d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) (les "Actions de Commandité"), détenues par l'Actionnaire Commandité;

(ii) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie A"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iii) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie B"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(iv) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie C"), détenues par les Actionnaires Commanditaire;

(v) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie D"), détenues par les Actionnaires Commanditaire; et

(vi) un million cinq cent dix-neuf mille trois cent quatre-vingt (1.519.380) actions de commanditaire de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Catégorie E"), détenues par les Actionnaires Commanditaire.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D et les Actions de Catégorie E sont ensemble désignées comme les "Actions de Commanditaire."

#### *Quatrième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.7 des Statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

##### **" 5.7. Rachat et annulation subséquente d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s).**

5.7.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions de Commanditaire entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaire émises dans de telle(s) catégorie(s). Dans le cas de rachats et annulations d'Actions de Commanditaire, de tels rachats et annulations d'Actions de Commanditaire devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Catégorie d'Actions E).

5.7.2 En cas de réduction du capital social par le biais d'un rachat pour annulation subséquente d'une catégorie d'Actions de Commanditaire (dans l'ordre prévu à l'article 5.7.1), ladite catégorie d'Actions de Commanditaire donne droit aux détenteurs au Montant Disponible au pro rata de leur détention dans ladite catégorie (avec pour limitation, cependant, le Montant Total d'Annulation, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires) et chaque détenteur d'Actions de la catégorie d'Actions rachetée pour annulation subséquente aura droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Action pour chaque Action de Commanditaire détenue qui lui est rachetée

5.7.3 Les Actions ainsi rachetées devront immédiatement être annulées conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.7.4 Dès que le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaire de la catégorie d'Actions concernée aura eu lieu, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

5.7.5 Chacun des Actionnaires par la présente accepte les termes et conditions du rachat de ses Actions énoncés dans ces Statuts au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915."

#### *Cinquième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 15 des Statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

##### **" 15. Distributions sur actions.**

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 et ces Statuts, la Société peut par Résolutions des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires.

15.3 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et ces Statuts, le Gérant pourra déclarer des dividendes intérimaires aux Actionnaires.

15.4 Pour toute année au cours de laquelle la Société décide de distribuer de dividendes hors des bénéfices nets et des réserves disponibles découlant des bénéfices reportés, y compris tout compte de prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0.65%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie A détenues par ceux-ci, ensuite,

(ii) les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule soixante pourcent (0.60%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par ceux-ci, ensuite,

(iii) les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie C détenues par ceux-ci, ensuite,

(iv) les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie D détenues par ceux-ci, ensuite,

(v) les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront le droit de recevoir des dividendes pour ladite année d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie E détenues par ceux-ci, ensuite

(vi) le solde du montant distribué devra être alloué en intégralité au pro rata des détenteurs de la dernière catégorie d'action dans l'ordre alphabétique inversé (d'abord les Actions de Catégorie E, ensuite si les Actions de Catégorie E n'existent plus, les Actions de Catégorie D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que les Actions de Catégorie A)."

#### *Sixième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais le teneur suivante:

#### **" 16. Dissolution et liquidation.**

16.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée des Actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

16.2 Après le paiement de toutes les dettes et charges envers la Société et dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 15.4 ci-dessus."

#### *Septième résolution*

Les Actionnaires décident d'insérer un nouvel article 18 ("Définitions") dans les Statuts, qui aura le teneur suivante:

#### **" 18. Définitions.** Dans les présents Statuts:

"Comptes Intérimaires" désigne les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie une date fixée à huit (8) jours minimum avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions de Commanditaire pertinente.

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Actionnaires auraient eu droit à une distribution de dividendes en vertu de l'article 15 de ces Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris la réserve de prime d'émission le cas échéant) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction du capital et de la réserve légale se rapportant à la catégorie d'Actions devant être annulée mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserves conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (pour écarter tout doute, sans double calcul) pour que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR+ PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

P = toute réserve librement distribuable (incluant réserve de prime d'émission le cas échéant)

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie d'Actions devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi de 1915 ou des Statuts

"Montant Total d'Annulation" est un montant déterminé par le Gérant et approuvé par l'assemblée générale d'Actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories d'Actions de Commanditaire I, H, G, F, E, D, C, B et A doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière prévue pour les modifications des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit pas plus élevé que le Montant Disponible.

"Valeur d'Annulation Par Action" est calculé par le Gérant en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Catégorie d'Actions de Commanditaire à racheter et annuler."

#### Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant plus la parole l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015038237/523.

(150042605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

### **Ball Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.160.

#### — STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on February 24<sup>th</sup>, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

### **Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Ball Investment S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the investment in, acquisition of, disposal of, granting or issuing (without a public offering) of loans, bonds, notes debentures and other debt instruments and any combination of the foregoing, as well as obligations in any type of company, entity or other legal person.

The purpose is also the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings. This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### Part III. Management, the board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the third Thursday of June of each year, at 11.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

## Part VI. Dissolution and liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

## Part VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

### *Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been fully paid up to the amount of one euro (EUR 1,-) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Extraordinary general meeting*

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),  
ici représentée par Mr. Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 24 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Ball Investment S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, et toute combinaison de ce qui précède, ainsi que des engagements de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations. Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le troisième jeudi du mois de juin chaque année à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/ les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi .

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure et Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés.** Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

**Art. 25. Acomptes sur Dividendes.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

### Chapitre VI. Dissolution et liquidation

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

#### *Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les douze mille cinq cents (12.500) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (1.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 mars 2015. 2LAC/2015/4705. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015038414/594.

(150043959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**NOVO. travel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015039903/10.

(150045055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---

**Rina Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.496.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 10 mars 2015*

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Mlle Antonella Salerno, Administrateur de catégorie A
- Mlle Cettina Alibrandi, Administrateur de catégorie A
- M. Massimiliano Mio, Administrateur de catégorie B

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Atwell

17, rue des Jardiniers

L-1835 Luxembourg

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

Rina Re S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015039971/25.

(150045004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

---